



Procès VERBAL du Conseil municipal 12 avril 2021

Ouverture du Conseil Municipal à 19 heures 30

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal sera filmé par M6 et demande s'il y a des oppositions ? Pas d'opposition.

Madame le Maire fait l'appel des élus

Présent (e)s : Nadège PLACÉ, Patrick MUSSAT, Aurélie MERLET, Annie CHAUVET, Patrick VITET, Isabelle PICHON, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Laurence GARNIER, Jérôme HALLIER, Coralie Le ROUX, Stéphane GOOSSENS, Hugues PHILOUZE, Pascal RABEVOLO, Christian JOUANNET, Jean-Pierre MAZZOBEL.

Absent(e) excusé (e) s :

Monsieur Franck SULPICE donne pouvoir à Madame Nadège PLACÉ

Monsieur Didier BEAUCHENE donne pour voir à Madame Isabelle PICHON

Monsieur Jonathan CHABAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick MUSSAT

Secrétaire de séance : Laurence GARNIER

Dès l'ouverture du Conseil Municipal, **Monsieur Hugues PHILOUZE** dépose un amendement au nom de l'opposition. **Madame le Maire** en fait lecture : « *Au précédent conseil municipal du 19 mars 2021, il a été officiellement demandé par trois membres de ce Conseil, soit plus d'1/10^{ème} de l'assemblée qu'un débat de politique générale soit tenu à la prochaine séance. Cette demande est rapportée dans le compte rendu du dernier Conseil municipal et est assortie d'une demande écrite et signée qui a été remise à Madame le Maire en séance du 19 mars 2021. Comme il l'est prévu à l'article L. 2121-19 du CGCT, cette présente séance du Conseil doit être consacrée à l'exposé et aux débats sur la politique générale de la commune. Ce débat est nécessaire pour que chaque membre du conseil puisse se prononcer sur les finances de l'année 2021. Il doit avoir lieu avant tous votes sur le prochain budget. Le non-respect de cette demande légale exposerait la commune à un contrôle de légalité qui pourrait rendre nuls et non avenue les votes de la séance de ce soir. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :*

« report de la totalité de l'ordre du jour du 12 avril 2021 à la séance suivant le débat de politique générale et organisation dans les plus brefs délais d'une séance dont l'ordre du jour portera sur la politique générale de la commune de VUE »

Il faut le voter dit **Madame le Maire** sachant que je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour, une délibération non prévue portant sur la politique générale de la commune.

S'il vous plaît dit Mr Pascal RABEVOLO : Un mail officiel d'une organisation nationale concernant les élus de l'opposition de Mr Jean-Luc ROTIGNON dit ceci « *Il s'agit en effet d'un abus de pouvoir de votre maire, le 2^{ème} alinéa de l'article L.22112-19 est très clair. Si 1/10^{ème} des membres du conseil municipal sollicite un débat de politique générale de la commune, il est organisé lors du prochain conseil municipal. En conséquence, je vous conseille de saisir le préfet pour organiser un débat. Voici un modèle de saisine pour le préfet afin qu'il impose un débat et annule l'intégrité du conseil de ce soir* ». Il ajoute « *Si vous allez plus loin, il est bien évident qu'un recours sera déposé dès demain matin et tous les travaux qui peuvent prendre au moins de 2/3/4 heures serviront à rien puisqu'ils seront annulés* » précise **Monsieur RABEVOLO**.

Madame le Maire dit à **Monsieur RABEVOLO** « *je n'ai pas dit que je ne donnerai pas suite. Vous anticipez et vous précisez « Conformément à votre demande, effectivement, il est nécessaire de tenir un débat portant sur la politique générale de la commune comme demandé et cela peut avoir lieu ce soir, c'est pourquoi, je demande d'ajouter une délibération portant sur le débat de politique générale* ».

Monsieur Jérôme HALLIER prend la parole et s'adresse à Monsieur RABEVOLO « C'est juste incroyable de le demander maintenant, il n'y a pas de débat avec vous, c'est un monologue. »

Monsieur RABEVOLO prend la parole sans l'avoir demandée. « La politesse n'est pas pour vous » dit Monsieur HALLIER.

Monsieur RABEVOLO lui répond « vous n'êtes pas au courant, je vous rappelle qu'on a fait une demande lors du dernier Conseil Municipal et je rappelle qu'elle est inscrite au PV du Conseil Municipal. Par contre, il y a quelque chose qui me surprend fortement, d'être tenu au courant seulement quelques secondes avant le conseil. Comme n'importe quel élu, je pense qu'on a besoin d'un cadre qui soit fourni. Ça veut dire aujourd'hui, un débat entre nous sur les concepts. On ne nous a pas fourni en amont le cadre de ces discussions et je suis assez curieux de savoir quels sont les supports qui vont être utilisés pour nous permettre d'échanger. Effectivement échanger sur quel cadre, sur quelles questions. Il eut été intéressant de nous voir en amont. La question étant : quel est le cadre proposé, quels documents ? »

Madame le Maire précise justement qu'elle va lire la délibération portant sur le débat de politique générale servant d'appui à la discussion.

« Comment ça dit Monsieur RABEVOLO ? »

Madame le Maire fait lecture des axes d'orientation de la politique générale de la commune servant d'appui à la discussion :

Orientations générales

Depuis plusieurs années, la commune a très peu investi. A ce jour, il est important de développer la commune dans l'intérêt général, en la rendant :

- **DYNAMIQUE, OUVERTE** aux besoins d'une nouvelle population par des investissements soutenus,
- **ATTRAYANTE**, accueillante pour aimer y vivre et trouver les services nécessaires à une nouvelle population,
- **SÉCURISANTE**, en améliorant la sécurité des habitants,
- **PERFORMANTE**, par la modernisation des services et la montée en charge des compétences, et la protection du personnel,

Cela se traduit par des choix budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

EN FONCTIONNEMENT

- **MAINTIEN** des taux de fiscalité directe locale (à l'exception cette année de la TH qui n'est plus à voter)
- **MAÎTRISE** de la masse salariale tout en rendant pérenne les renforts des services administratif et technique,
- **FORMATION DU PERSONNEL ET ACCOMPAGNEMENT au CHANGEMENT**
- **MAINTIEN** des charges à caractère général

EN INVESTISSEMENT :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SOUTENU :

- **RÉNOVATION** et développement des infrastructures
- **SÉCURISATION** de la traversée de la commune – R.D - 723, tout en maintenant le contournement de la commune,
- **MODERNISATION** des outils informatiques : Mairie et écoles
- **MAINTIEN** des professionnels de santé/Maintien de l'agrément de l'ARS : agrandissement des locaux de la maison de santé

RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE SUBVENTIONS pour l'ensemble des subventions des programmes d'investissement,

MAINTIEN des fonds propres à un niveau satisfaisant pour le bon fonctionnement de la commune

Madame le Maire « Voilà ce que je vous propose de voter avec comme cadre un débat pendant 40 minutes et 20 minutes pour chaque groupe »

Monsieur JOUANNET dit « *Monsieur PHILOUZE a proposé un amendement au début du conseil municipal, apparemment, il est passé à la trappe sans qu'il ait été débattu. D'ailleurs aurait-il fallu voter cet amendement avant de présenter cette délibération* »

Madame le Maire: Nous allons le voter
S'il vous plaît !

Madame le Maire donne la parole à **Monsieur RABEVOLO** qui la demande : « *Je vous remercie de cette initiative qui correspond parfaitement à notre ambition. Concernant ce cap, il est bien évident que nous avons besoin d'une suspension de séance de manière à bien regarder si les aspects importants pour la commune doivent être rajoutés. Il y en a clairement un qui est absent et c'est relativement choquant, on a absolument besoin de ce choix, de ne pas se laisser faire. Il en manque un, surtout dans la société dans laquelle nous sommes et effectivement on va procéder, pourquoi pas, au vote de l'amendement sachant que l'amendement de Monsieur PHILOUZE porte sur le report avec une véritable réunion de travail, pas 40 minutes, mais pour faire un travail de fond afin de se mettre d'accord sur les orientations, sachant que nous sommes d'accord globalement sur un certain nombre d'aspects. Madame le Maire est-ce que la majorité était au courant de cette délibération ? « Ils l'ont appris comme vous » dit Mme le Maire* »

Madame le Maire dit « nous allons voter maintenant l'amendement »

Monsieur RABEVOLO demande à **Madame le Maire** si la majorité était au courant de cette délibération. Elle précise qu'elle l'a apprise comme vous. **Monsieur RABEVOLO** dit « d'accord, elle n'était pas plus au courant ».

Madame le Maire : « on va voter l'amendement »

Monsieur RABEVOLO : « Non, nous avons besoin de travailler ensemble. Nous vous avons demandé une suspension de séance madame le Maire » :

Madame le maire : « on va d'abord voter l'amendement »

Mr PHILOUZE « *S'il vous plaît Mme le Maire, une suspension de séance pour se décider, pour que le groupe se décide sur le vote à avoir par rapport à l'amendement* »

Madame le Maire : « on va voter l'amendement proposé par Monsieur PHILOUZE »

Mr PHILOUZE : « Est-ce que vous votez POUR ou vous sortez un lapin du chapeau alors laissez-nous maintenant un moment, du temps, une suspension de séance pour se concerter »;

Madame Le Maire : « *je ne sors pas un lapin du chapeau, je réponds à votre demande* ».

Madame le maire dit : « on va voter »

Monsieur RABEVOLO interpelle **Madame le Maire** : « *je souhaite en terme de pouvoir de police que vous représentez, nous faisons l'effort de lever la main, je souhaiterais que Monsieur HALLIER, lorsqu'il a des interventions à faire, pour couper la parole de certains nombres d'élus qui sont entrain de parler, puisse lever la main de manière à faire des interventions orales. Je demande, Madame le Maire d'exercer votre pouvoir de police et qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures et que l'on soit sur le même pied d'égalité.* »

Madame le Maire donne la parole à **Madame MERLET** qui la demande : « *Juste pour dire que dans ce cas là, non seulement lever la main mais aussi attendre que l'on donne la parole pour prendre la parole* »

Madame le Maire dit « *c'est noté, j'espère que tout le monde aura bien noté ça* ». **Madame le Maire** poursuit « nous allons voter l'amendement de Monsieur PHILOUZE et nous allons suspendre la séance ».

Monsieur JOUANNET : S'il vous plaît !

Mr JOUANNET dit : « *Madame MERLET vient d'évoquer le fait que vous autorisiez les élus à parler après avoir levé la main. C'est difficile de regarder vos documents et regarder l'ensemble de la salle. Je propose que la salle soit configurée autrement. Madame le Maire dit que la configuration a été faite par le service de com. et nous n'allons pas la réaménager maintenant. Je serai vigilante afin de ne rater aucune main levée dont celle de Mr RABEVOLO. J'aimerais que nous votions l'amendement proposé par monsieur PHILOUZE* »

Monsieur RABEVOLO : « merci ! » et dit : **Madame PLACÉ** : « *juste pour une information, vous avez dit comme cela, cela doit-être comme ceci. Puisque c'est « ci et non là. Je voulais dire quelque chose car cela est extrêmement important !* »

Nous souhaiterions faire un certain nombre d'amendements concernant le Règlement Intérieur du conseil municipal et c'est un vrai point que nous souhaiterions aborder en proposant une nouvelle organisation spatiale. Monsieur SULPICE nous a promis, il y a 6 mois. On pourrait revenir sur ce document qui a été voté de manière autoritaire sans aucune concertation. Je souhaiterais que cela soit inscrit dans le procès verbal que Monsieur SULPICE revienne vers nous de manière que l'on puisse ensemble et en concertation apporter des évolutions positives dans ce conseil municipal »

Madame le Maire dit maintenant nous allons voter l'amendement proposé par Monsieur PHILOUZE portant sur le report du débat de politique générale.

- Qui est **POUR** : 4 VOIX
- Qui est **CONTRE** : 15 VOIX

Madame le Maire suspend pendant 10 mn le conseil municipal

Madame le Maire : Nous reprenons le Conseil. Je vais vous demander de voter pour l'ajout de la délibération 2021- 04- 00 pour un débat portant sur la politique générale.

Monsieur RABEVOLO : S'il vous plaît ; s'il vous plaît !

Madame le Maire donne la parole à Monsieur RABEVOLO : « nous déplorons que le cadre n'ait pas été co-construit avec l'intégralité des élus ici présents, c'est-à-dire, nous apprenons que ni l'opposition ni la majorité n'ont été informées de ce cadre. Nous l'avons lu attentivement. A sa lecture, tout débat fonctionne à partir des questions. On met en avant des questionnements et effectivement les élus vont débattre les uns avec les autres et cela va permettre d'impulser des idées, des innovations mais aussi constituer des groupes de travail avec les appétences qui fait d'avoir envie de s'investir chacun dans son domaine. Lorsque l'on reprend les alinéas, on se rencontre qu'il n'y a pas de questionnements, que ce sont des affirmations, ce cadre imposé est à nouveau de manière autoritaire.

Nous avons regardé attentivement les différents documents, effectivement un certain nombre d'entre eux nous posent soucis et puis Il y a un certain nombre d'aspects qui en sont totalement dénués et des aspects complètement oubliés concernant de grands volets de l'organisation de la commune. Nous vous proposons de vous les démontrer.

Monsieur PHILOUZE « si je peux prendre la parole » alors que Monsieur RABEBOLO parle.

Madame le Maire : « vous vous coupez la parole entre vous ! »

Madame le Maire donne la parole à **Monsieur PHILOUZE** et précise que nous passerons au vote.

Mr PHILOUZE ? : S'il vous plaît ! « On va demander à ce que chaque membre de l'opposition puisse prendre la parole parce que c'est important. On s'est réuni, on a vu certains points notamment le premier, madame le maire, l'urbanisme madame le maire, c'est le sujet essentiel »

Madame le Maire : « on est parti dans le débat. On n'a pas encore fait le choix d'ajouter la délibération »

Monsieur PHILOUZE dit à Madame le Maire que ce n'est pas prévu d'en parler dans vos propositions. Faire de la commune, « une commune dynamique, accueillante, performante n'est pas une politique générale. »

Madame le Maire : si si .., vous ne savez pas ce qu'est une politique générale. J'en suis désolée !

Monsieur PHILOUZE : D'accord ! « Ce sont là des vœux pieux ! Et où est l'écologie ? On va parler de l'empreinte carbone ? On va parler des nouvelles attitudes à tenir, de ce qu'il faut changer dans la commune pour adhérer aux enjeux écologiques, au changement climatique à venir ?

Monsieur JOUANNET : oui, vous présentez une délibération dont l'objet porte sur le débat de politique générale. Au terme de cette délibération, est-ce qu'il y a un vote ou pas ?

Madame le Maire : non, on prend acte « D'accord » dit Monsieur JOUANNET, je vous remercie.

Monsieur MAZZOBEL dit à Madame le Maire que rien n'est dit sur la sécurité, la tranquillité publique. Il précise que lors de la précédente mandature, il y avait une commission extra-municipale faisant des propositions au conseil municipal. Mais là, « rien n'est dit pour les camions, rien pour les actes d'incivilités »

Madame le Maire : « Je peux vous répondre mais il faut rentrer dans le débat et pour rentrer dans le débat, il faut voter l'ajout de la délibération »

Monsieur RABEVOLO : je demande la parole,

Madame le maire demande qui est POUR ?

Monsieur RABEVOLO : je demande la parole

Monsieur RABEVOLO : Alors juste une chose

Madame le Maire : **Non, qui est POUR ?**

Monsieur RABEVOLO : vos méthodes sont autoritaires et antidémocratiques

Madame le Maire dit « *je n'ai pas donné la parole ni à Monsieur HALLIER, ni à Monsieur RABEVOLO, ni à Monsieur PHILOUZE* »

Madame le Maire : **non**, nous allons voter maintenant :

Qui est POUR : 15

Qui est Contre : 3

Qui s'ABSTIENT : 1

Monsieur RABEVOLO dit : « *vos méthodes sont antidémocratiques* » (3.34)

Monsieur RABEVOLO C'est une dictature

Madame le Maire : Mr RABEVOLO si vos propos continuent, je vous demande de sortir de la salle, SVP !

Monsieur RABEVOLO : Vous avez imposé un cadre de 40 mn. Nous sommes 19, ce qui veut dire 2 mn chacun. C'est une fumisterie, c'est indigne !

Monsieur RABEVOLO, une dernière fois dit Madame le Maire,

Je vous propose **Madame GARNIER** comme secrétaire de séance et Madame le Maire demande si d'autres personnes souhaitent se présenter ? **Monsieur RABEVOLO** et **Monsieur JOUANNET** se proposent.

Nous allons voter dit Madame le Maire :

Monsieur JOUANNET : Qui est POUR : 4 ; Qui est CONTRE : 15 .

Monsieur RABEVOLO : Qui est POUR : 4 ; Qui est CONTRE : 15 .

Madame GARNIER : Qui est POUR : 15 ; Qui est CONTRE : 3 ; Qui S'ABSTIENT : 1

Monsieur RABEVOLO : la modalité de vote que vous venez de faire n'existe pas, ça n'existe pas, ça n'existe pas... Je ne vous ai pas donné la parole dit Madame le Maire.

Madame le Maire poursuit « Je souhaite justement reprendre le cadre du conseil municipal tels les articles du Règlement Intérieur et du CGCT, au vu du dernier Conseil Municipal et du débordement lors de celui-ci. Je pense qu'il est indispensable de rappeler le cadre ainsi que certains articles du Règlement Intérieur de la commune. Je vous rappelle que le maire a seul le pouvoir de police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu troublant l'ordre public. En cas de crimes et délits, il doit déposer un PV auprès du procureur de la République. Le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune, compétences générales de principes.

Concernant la présidence de la séance qui est octroyé au maire, il s'agit de la conduite du déroulement de la séance notamment des débats dont la présidence doit faire respecter l'ordre du jour, le temps de parole, la maîtrise de l'équité entre les différentes formations au sein du conseil municipal (police de l'assemblée art. L2121-16). **Madame le Maire précise** « Je pense avoir été plus que tolérante sur ce sujet là! »

En ce qui concerne le public, une personne du public ne peut intervenir dans un débat ni se déplacer de son propre chef, pas davantage à l'invitation d'un conseiller municipal.

En ce qui concerne le déroulement de la dernière séance, le public peut prendre des notes et ne pas par son comportement troubler la sérénité des débats. J'insiste bien car le public n'a pas respecté le déroulement du Conseil Municipal la dernière fois. Cela ne se reproduira plus.

Mme le Maire fait lecture du Règlement Intérieur , des articles 17 : Séance à huis clos (Article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT) et 18 : Police de l'assemblée (article L,2121-16 du CGCT).

Mme le Maire : J'ai été plus que tolérante sur les précédents conseils . Il faudra être au plus près de notre règlement intérieur et des articles du CGCT à partir de maintenant.

Madame le maire : Nous allons passer au vote du Procès verbal du 19 mars .

Mr RABEVOLO : S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Oui, monsieur RABEVOLO dit Mme le Maire. Il prend la parole : je vous remercie de ce rappel fort instructif. Il serait aussi intéressant de vouloir respecter tout autant le code de l'élu que nous avons tous voté. Cet article du code de l'élu a été validé le jour du premier conseil municipal. Nous avons constaté conseil après conseil que celui-ci n'est pas respecté par la majorité et particulièrement par l'exécutif.

Madame le Maire : Nous allons voter le PV du 19 mars et demande s'il y a des remarques.

Monsieur RABEVOLO : vu la configuration de la salle, on est obligé d'intervenir plusieurs fois pour que vous ayez l'oreille attirée !

Monsieur JOUANNET : *Avant d'intervenir, pouvez-vous nous dire pourquoi le compte rendu sommaire affiché en mairie n'est pas conforme avec ce qui a été voté. Malgré le compte rendu sommaire cela ne dispense pas d'être conforme aux votes exprimés. Concernant la délibération 2021-03-04 : il est noté 3 votes CONTRE alors que nous avons refusé de voter Monsieur PHILOUZE, Monsieur RABEVOLO et moi-même. Concernant la délibération 2021-06 : cession des parcelles : il est noté à l'unanimité alors que nous avons voté contre Monsieur PHILOUZE, Monsieur RABEVOLO et moi-même, deuxième erreur.*

Sur la délibération 2021-03-11 : octroi de la protection fonctionnelle n'a pas été transcrite, troisième erreur. Avant que nous allions plus loin ce soir, nous demandons de bien vouloir justifier ces manquements. Pour conclure sur ce chapitre, le groupe BVE constate régulièrement que les informations sont tronquées et manipulées sur les comptes rendus du Conseil municipal. De ce fait, nous demandons que le compte rendu sommaire soit corrigé immédiatement lors d'une interruption de séance que nous demandons immédiatement. L'information officielle à la population ne doit pas être partisane mais neutre. C'est la moindre des choses que vous avez du mal à respecter ! Mesdames et Messieurs les élus, le groupe BVE demande une suspension de séance pour que le personnel administratif corrige le compte rendu et le mette à l'affichage..

Madame le Maire précise qu'elle prend note et va faire vérifier demain auprès des services les 2 erreurs mentionnées. La 3^{ème} n'est pas une erreur car sur le compte-rendu, il est noté uniquement les délibérations votées.

Monsieur JOUANNET : Ce n'est pas demain, c'est maintenant !

Madame le Maire : ça sera demain .

Monsieur RABEVOLO : *« Vous comptez nous faire voter le Procès Verbal ? C'est celui-ci ? La secrétaire de séance, c'est bien Isabelle PICHON ? C'est bien le document officiel qui va partir aux institutions. Non dit madame le Maire, c'est le compte rendu sommaire. » Monsieur RABEVOLO dit « ce PV est truffé d'erreurs d'orthographe. Il y en a 20 sur chaque page. On l'a mis en consultation auprès de partenaires qui nous suivent. Ce document est indigne d'être communiqué aux partenaires institutionnels et aux élus. Je suis sûre que si Madame PICHON en avait pris connaissance, elle n'aurait jamais permis que ce document nous soit mis entre les mains. Je vous demande avant qu'il soit voté, une suspension de séance afin qu'il soit corrigé. Il y a des erreurs dans les noms, des erreurs de ponctuation, des phrases non terminées, des phrases tronquées. Ce n'est pas un document qui peut être proposé au vote.*

Madame le Maire est interpellé par monsieur RABEVOLO, il dit « je voudrais une réponse »

Madame le Maire lui répond : *« vous avez toujours le chic de me couper la parole ». Madame le Maire poursuit et précise : « j'ai demandé à mes services de passer beaucoup plus de temps. Il manque des mots, mais peut-être qu'ils n'étaient pas dits ou pas audibles....Il n'est pas exhaustif . Il reprend beaucoup d'éléments, il est très détaillé.»*

Monsieur RABEVOLO reprend la parole. **Madame le Maire lui dit** : « je ne vous ai pas donné la parole »

Monsieur RABEVOLO poursuit « *ce document est indigent, c'est un torchon.* » Cela fait deux fois que je vous reprend sur vos propos dit **Mme le Maire**.

Monsieur HALLIER prend la parole : *c'est une honte Monsieur RABEVOLO, c'est honteux, vous êtes impoli, c'est un scandale un personnage pareil ! Vous êtes l'ancien maire, c'est amoral pour un ancien maire*

Le ton monte !

Madame le Maire demande d'arrêter à Monsieur RABEVOLO et Monsieur HALLIER. Madame le Maire met au vote le Procès Verbal : POUR : 15, CONTRE : 2, ABSTENTION : 1 et un refus de vote.

Madame le Maire dit qu'un refus de vote était une abstention .

Madame le Maire ne revient pas sur les décisions. Nous allons passer à la délibération suivante

Monsieur RABEVOLO : S'il vous plaît ! J'ai demandé la parole sur le point précédent. Pour la première fois vous avez accédé à notre demande depuis le 28 mai 2020 . Vous avez l'obligation de nous fournir tous les éléments alors que depuis mai 2020 , il y en a eu des dizaines . Nous déplorons que vous n'ayez pas fait de pointages de

toutes les décisions prises en dehors du conseil municipal. Pouvez-vous nous confirmer que vous n'avez pas pris d'autres décisions que celle-ci. **Madame le Maire** précise que les décisions sont notées dans les décisions. **Monsieur RABEVOLO** : « *Nous souhaiterions qu'il y ait un retour de toutes les décisions prises depuis le 28 mai 2020 afin que l'on puisse vérifier par rapport aux délibérations. Merci d'en prendre note et le faire au prochain conseil municipal* »

Donc, le débat portant sur la politique générale, **Madame le Maire** invite tous les conseillers à prendre la parole.

Ah ! Elle est bonne ! dit Mr Philouze

Madame le Maire s'il vous plaît dit **Mr PHILOUZE** : un débat sur une politique générale, il faut bien présenter le départ d'une politique générale ! **Mme le Maire lui** précise qu'elle est inscrite dans la délibération et propose de la relire

Mr PHILOUZE : Ah ! C'est ça ! La politique générale, c'est-à-dire que le cadre proposé de la politique générale est du même niveau que ce torchon ! Pratiquement vous avez travaillé ça à 2 ou 3 sans concertation en omettant toutes les dimensions importantes, et en particulier l'urbanisme et l'écologie qui nous importent et j'ajouterais le patrimoine, la culture, l'animation de la commune qui nous tient à cœur et en sont absents.

Mr RABEVOLO : Est-ce légal d'adjoindre un débat de politique générale de 40 minutes alors que c'est un vrai sujet. Il mérite 3 heures de débat afin d'échanger surtout avec des questionnements. Ce sont comme le disait Monsieur PHILOUZE des vœux pieux !

Mme le Maire : c'est votre version. Ce débat de politique générale, c'est la profession qui est faite par la majorité dans l'intérêt de la commune. Maintenant qu'elle ne correspond pas à votre politique, je peux l'entendre ! Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il y ait des manquements.

Mr RABEVOLO : On est sur un temps de débat. Je peux prendre la parole. On est d'accord à 200% avec l'intégralité de ces éléments. Il n'y a absolument aucun problème. Vous avez toute à l'heure dit que les élus de la majorité venaient de l'apprendre en même temps que nous, de la teneur de ce document. Ça veut dire que ce document n'a pas été travaillé ni collégalement avec votre groupe et certainement pas en coconstruisant avec nos éléments. Nous sommes les tenants d'une politique participative, de l'échange et ça nous l'avons prouvé sur la fin du dernier mandat précédent et effectivement c'était important. C'était de coconstruire avec les éléments.

Ce que vous êtes entrain de nous démontrer, ce sont des vœux pieux ! C'est quelque chose que vous avez fait à 2/3. Ce n'est pas quelque chose de coconstruit.

Mr HALLIER : Je suis navré comme d'habitude, les débats avec ce personnage est impossible. Je suis affligé, c'est dommage ! Dans d'autres cas, je pourrais débattre mais avec votre genre attitude c'est impossible.

Mme le Maire donne la parole à **Mr PHILOUZE** qui la demande : Madame le Maire vous avez quand même été élue sur la base d'un programme. Madame le Maire quand vous avez fait campagne à la dernière élection municipale, vous aviez un programme, maintenant que vous êtes élue, vous avez la majorité. Comment allez-vous traduire la politique générale en actes ? Ça se traduit comment en actes politiques de la part d'un Maire ? Vous racontez quoi là Madame le Maire dit Monsieur PHILOUZE ? Madame le Maire répond « *si vous voulez des actes précis sur des projets précis, c'est décliné dans le budget pas dans un débat de politique générale*. Oui en effet dit Monsieur PHILOUZE !

Mr JOUANNET rappelle ce qui est dit dans la politique générale : « PERFORMANTE, par la modernisation des services et la montée en charge des compétences » et poursuit « *qu'est-ce que cela vient faire dans une politique générale* »

La formation du personnel dit **Mr JOUANNET** « *ça n'a rien à faire dans une politique générale* ». Ça fait partie d'un canevas général. **Mme le Maire** lui répond : « c'est important ! » « Je ne dis pas que ce n'est pas important. Vous êtes complètement à coté de la plaque dit **Mr JOUANNET** ! »

Mme le Maire dit que : ça c'est votre vision des choses mais pas la nôtre ! La politique que nous voulons mener est celle pour l'année 2021 pas pour la totalité de la mandature. Cette année nous votons pour un projet 2021.

Mr RABEVOLO « *très clairement dans un plan d'actions par objectif, la base de la base d'une politique pédagogique : on a des valeurs, et ces valeurs là, on les discute, on les amende. Ah tiens « on voit ici, la formation du personnel et on peut se dire là, la formation des élus et grâce à cette coconstruction, on va avoir un ensemble de valeurs intéressantes ! Deuxièmement, comment traduit-on des valeurs en actes et de ces actes là, je liste des actions que l'on valide dans un budget. Or, un problème très intéressant par rapport à la construction du budget 2021, il y a un gros, gros problème car on va aujourd'hui valider un budget 2021 sans avoir le détail des actions, chapitre par chapitre, commission par commission. On ne les a pas, ni en termes de 2020 mais on est déjà en avril. On n'a pas la liste des actions attendues en 2021 et leurs quantifications à coté. Il*

nous manque bien, les explications que l'on doit ici débattre. Ce cadre aurait dû être formulé sous forme de question, à savoir :

- Comment répondre aux nouvelles populations de manière à être ouvert et dynamique...
- Qu'est-ce que l'on va faire par rapport à ça, ça c'est intéressant...

C'est-à-dire une méthodologie du questionnement. C'est comme cela que l'on débat, avec des points. Ce n'est pas en mettant des vœux pieux et des affirmations. Ce n'est pas comme ça que l'on débat.

Mme le Maire : « J'ai entendu ! Ce qui me rassure Mr RABEVOLO, c'est que vous sachiez au minimum ce qu'est un débat, des investissements, des projets. J'ai craint que vous ne le sachiez pas puisque vous ne l'avez jamais mis en place du temps de votre mandat. Je suis maintenant rassurée sur ce point ! »

Mr RABEVOLO coupe la parole à Mme le Maire « alors, vous permettez »

Mme le Maire reprend la parole « vous m'écoutez un peu, s'il vous plaît ! »

Mr RABEVOLO reprend la parole « vous permettez »

Mme le Maire : « Non, vous me laissez terminer s'il vous plaît ! »

Nadège PLACÉ dit **Mr RABEVOLO** qui poursuit « j'ai organisé, j'ai organisé.. »

Mme le Maire s'adresse à Mr RABEVOLO qui continue à couper la parole « j'ai organisé des dizaines de réunions»

Mme le Maire monte le ton « vous me laissez terminer, s'il vous plaît »

Mr RABEVOLO continue et persiste à ne pas laisser la parole à Mme le Maire. Les échanges s'enveniment et Mme le Maire, ne pouvant reprendre la parole, monte le ton et demande à Mr RABEVOLO de sortir de la salle à deux reprises. **Mr RABEVOLO** poursuit et dit « Mme le Maire, il faut cesser de mentir, vraiment vous mentez. Le ton monte de plus en plus. **Mme le Maire** dit « Je ne mens pas. C'est la vérité ! ». **Mr RABEVOLO** parle de plus en plus fort et couvre la voix de Mme le Maire et lui dit à plusieurs reprises « il faut cesser de mentir » et la tutoie. **Mme le Maire** monte le ton et lui dit « c'est la dernière fois et cessez de m'insulter ». **Mr JOUANNET** demande la parole : « vous reprochez à Mr RABEVOLO des manques d'actions, Je crois me souvenir que vous étiez adjointe » **Mme le Maire lui répond** « à mon grand regret ! ». **Mr JOUANNET** « vous ne regrettez pas le 1/3 des émoluments que je vous ai offerts bien gentiment dit-il ! »

Mme le Maire donne la parole à **Mr HALLIER** : « on n'est pas dans un débat, on est dans un théâtre avec un personnage à coté de moi. Aujourd'hui, on n'a pas de théâtre ni cinéma. Ça me fait plaisir d'être à coté, ça me va bien ! Ce n'est pas un débat ! C'est assez drôle ! »

Echanges entre Mr RABEVOLO et Mr HALLIER. **Mme le Maire** les rappelle à l'ordre « s'il vous plaît, s'il vous plaît ! »

Mme le Maire souhaite revenir au sujet du débat « Y-a-t-il d'autres interventions ? » et ajoute, « j'ai noté un désaccord sur ce que l'on propose » avec Mr RABEVOLO qui lui répond « c'est sur la méthodologie pas sur ce que vous proposez. On est d'accord sur les valeurs. Il en manque ! On revient sur la question de la montée en charge des compétences. Par exemple, on sait qu'elles vont pour certaines vers Pornic Agglo. Il eut été intéressant de savoir comment se fait cette réorientation ? En ce qui concerne le personnel, de quelle manière le degré de performance du personnel se traduit ? C'est un questionnement que l'on propose, pas sur ce qui est écrit ! N'importe qui peut faire un copier coller. Comment le traduit-on en actes ?

Mr PHILOUZE prend la parole. « Je lis : depuis plusieurs années, la commune à très peu investi. A ce jour, il est important de développer la commune dans l'intérêt général, en la rendant DYNAMIQUE, OUVERTE aux besoins d'une nouvelle population ». On sait déjà que la population de VUE est en constante augmentation de population, en cela elle est dynamique. Les questions sont les suivantes ; Est-ce qu'il y a un contrôle d'exercer sur l'afflux d'une nouvelle population ? Est-ce qu'il y a une politique pour attirer les nouvelles populations ? Jusqu'où VUE va grandir ? Est-ce qu'elle va devenir une cité dortoir ? Est-ce qu'au contraire, il faut limiter l'arrivée de nouveaux arrivants parce que la commune est sous-équipée ? Ça ce sont des questions de politique générale et là, jusqu'à présent, je ne vois aucune réponse quant à la montée en charge de notre commune ? Est-ce que vous avez quelques idées ?

Madame le Maire dit que certaines questions ont déjà eu des réponses. Elle souhaite que la commune reste dynamique et se dynamise davantage. Elle précise que la politique générale est en lien avec le budget de fonctionnement et d'investissement. **Mme le Maire** poursuit et entend bien que l'opposition puisse vouloir freiner l'arrivée massive d'une nouvelle population mais précise aussi que cela fait partie des réflexions.

Mr RABEVOLO prend la parole en s'adressant à **Mme le Maire** : « *Est-ce que tu t'entends parler ? C'est affligeant, on te demande des actions, des idées, des choses intéressantes. Tu ne fais que de la paraphrase. C'est affligeant ! C'est un niveau extrêmement faible, le niveau est très faible !* »

Mme le Maire dit : « *Je vous avais prévenu. Je vous demande de quitter la salle* » et confirme de nouveau à Mr RABEVOLO de quitter le Conseil Municipal, au vu des propos diffamatoires qui sont tenus.

Mr RABEVOLO poursuit : « *le niveau est faible, il est très faible !* »

Mme le Maire : « *ce n'est pas ce que vous avez dit* »

Mr RABEVOLO : « *je vous disais que vous faisiez de la paraphrase et que le niveau est faible !* »

Mme le Maire : « *ce n'est pas ce que vous avez dit depuis le début !* »

Mr RABEVOLO : quel est ce mot ?

Mme le Maire : Si vous ne quittez pas la salle, je demande aux forces de l'ordre d'intervenir. **Mr RABEVOLO** : « *jamais de la vie* »

Mme le Maire : « *Je suspens le Conseil Municipal* ». Après 38 minutes.

Reprise du Conseil Municipal 10 mn plus tard.

Mme le maire : Mr RABEVOLO, je vous demande de sortir de la salle comme je l'ai déjà demandé. Il répond qu'il n'y a aucune légitimité, aucun motif légitime, je reste donc ! Il demande quel est le propos diffamant prononcé? **Mme le Maire** répond pour trouble au bon déroulement du Conseil Municipal. Elle rajoute soit vous sortez ou ce sont les gendarmes qui le feront.

Mr RABEVOLO : « Je ne sortirais pas. Les gendarmes ont besoin d'entendre.

Intervention des forces de l'ordre qui parlementent avec Mr RABEVOLO pour sortir de la salle du Conseil Municipal lequel refuse d'obtempérer.

Sur Ordre des supérieurs hiérarchiques des gendarmes, le Conseil Municipal du 12 avril est ajourné.

Secrétaire de Séance
Laurence GARNIER